



LA QUINZAINE D'ALGERIE

Service économique régional d'Alger

Presse du 1^{er} au 15 décembre 2020

La « *Quinzaine d'Algérie* » est une revue bimensuelle qui reprend les principales informations à caractère économique parues dans la presse algérienne

Mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19

Les mesures suivantes de lutte contre la propagation de la Covid-19 sont reconduites pour une durée de 15 jours à compter du 17 décembre :

- Reconduction du confinement partiel à domicile de 20h00 à 05h00 et fermeture des salles omnisports ; des salles de sports ; des lieux de plaisance et de détente ; des espaces récréatifs et de loisirs ; des plages ; des maisons de jeunes et des maisons de culture dans les trente-quatre wilayas suivantes : Adrar, Ain Timouchent, Alger, Annaba, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bordj Bou Arreridj, Bouira, Boumerdes, Constantine, El Oued, El Tarf, Guelma, Illizi, Jijel, Khenchla, Laghouat, M'sila, Médéa, Mostaganem, Oum El Bouaghi, Oran, Ouargla, Sétif, Souk Ahras, Tébessa, Tiaret, Tindouf, Tissemsilt, Tipasa, Tizi Ouzou, Tlemcen.
- Fermeture obligatoire à 19h00 (contre 15h00 auparavant) des commerces suivants : vente d'appareils électroménagers, de décoration, de literie, de tissus d'ameublement, d'articles de sport, de jeux et jouets ; des lieux de concentration de commerces, des salons de coiffure (femmes et hommes), des pâtisseries et confiseries, cafés, restaurants et fast-food uniquement à la vente à emporter.
- Levée de la suspension de transport urbain de personnes, public et privé, durant les week-end dans les trente-quatre wilayas concernées par le confinement partiel.
- Maintien de la fermeture des marchés de vente des véhicules d'occasion sur l'ensemble du territoire national.
- Maintien du transport aérien national.

(HORIZONS - PRIMATURE)

OPEP+ Accord

A l'issue des travaux de la 12^{ème} réunion ministérielle de l'OPEP+, réunissant les pays signataires de la Déclaration de Coopération, il a été décidé de limiter la production des participants à 7,2 millions de barils par jour (mb/j) à partir de janvier 2021, contre 7,7 mb/j initialement prévus.

En outre, il a été convenu de tenir des réunions mensuelles à partir de janvier 2021 pour évaluer les conditions du marché et décider de nouveaux ajustements de production pour le mois suivant.

Pour rappel : Selon les termes de l'accord signé en avril, il était prévu une baisse de 7,7 mb/j entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2020, et de 5,8 mb/j à partir du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à avril 2022.

(APS – LE CHIFFRE D'AFFAIRES)

OPAEP
Réunion du Conseil
des ministres

Le ministre de l'Energie, Président de la session actuelle du Conseil des ministres de l'Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole (OPAEP), a présidé le 13 décembre, les travaux de la 105^{ème} réunion du Conseil des ministres de l'OPAEP.

Les participants ont entériné le projet de budget prévisionnel de l'Organisation pour l'exercice 2021 et le rapport final du Secrétariat général sur les activités de l'organisation pour l'exercice 2020.

Pour rappel : L'OPAEP regroupe le Koweït, la Lybie, l'Arabie Saoudite, l'Algérie, les Emirats Arabes Unis, le Qatar, Bahreïn, l'Irak, l'Egypte et la Syrie.

(APS)

GECF
Gaz naturel

Selon un communiqué du Forum des Pays Exportateurs de Gaz (GECF), « *les pays membres du GECF sont parmi les producteurs les moins chers au monde et sont capables de résister à la tempête actuelle. Nous comprenons notre devoir envers le monde et nous nous engageons à renforcer la sécurité énergétique mondiale en tant que fournisseurs fiables de cette importante source d'énergie* ».

Selon le modèle mondial du gaz du GECF, les besoins énergétiques des pays de l'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est) et de l'Asie de l'Est présenteront environ 60% de l'augmentation de la demande mondiale d'énergie à l'horizon 2050. Cette croissance représentera 42% des augmentations des demandes mondiales de gaz en raison de la Chine, de l'Inde et des marchés émergents tels que le Bangladesh, le Pakistan et quelques autres pays d'Asie du Sud-Est.

(APS)

Accord
d'association
UE – Algérie
Conseil
d'association

La 12^{ème} session du Conseil d'Association UE-Algérie s'est tenue le 07 décembre sous la présidence du ministre des Affaires étrangères et du Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la Politique de sécurité.

L'Algérie plaide pour la révision de l'accord qui connaît un « *déséquilibre* » concernant les aspects économiques. Le ministre a indiqué : « *toutes les mesures de la révision de l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE se font toujours sur la base de l'équilibre* » et qu'il y'a « *une volonté de dialogue entre les deux parties* ». « *En tant que négociateurs algériens, nous sommes conscients des manquements en matière d'application de l'accord d'association, notamment dans son aspect commercial. L'essentiel est qu'il y'a une volonté de dialogue de part et d'autre et il est évident que quand il y'a déséquilibre, nous intervenons pour le corriger* ».

De son côté, le représentant de l'UE a exprimé le souhait de l'UE « *d'approfondir les relations afin d'atteindre leur plein potentiel pour que nous ressortions avec un partenariat vraiment renforcé* ». « *Il est important que les échanges commerciaux se fassent dans le respect de l'accord d'association, cadre qui offre la prévisibilité et la stabilité nécessaires. La Commission européenne a transmis récemment une proposition visant à résoudre le différend en la matière et l'UE espère trouver très prochainement un accord dans le cadre de l'article 100 de l'accord d'association* ».

(EL WATAN - L'EXPRESSION)

Relance
économique

Devant les membres de la Commission des finances et du budget de l'Assemblée Populaire Nationale (APN), le ministre des Finances a annoncé qu'un « *programme de relance économique* » serait « *concrétisé* » à partir du mois de janvier, « *à travers d'importants projets structurants* ».

Selon le ministre, ces projets devraient « *contribuer à relever le niveau* » du dinar, la possibilité de changer la monnaie nationale étant écartée. Un portefeuille d'investissements publics « *urgents et importants* » de 14 000 Mds DZD (105,90 Mds USD) serait ainsi en cours de réévaluation. Le ministre a par ailleurs déclaré que depuis 2004, le soutien de l'Etat aux entreprises publiques a atteint un montant dépassant les 1 500 Mds DZD (11,34 Mds USD).

(APS)

**Indicateurs sociaux
et économiques
Enquête statistique**

Selon le ministre de la Numérisation et des Statistiques, une enquête statistique, dédiée au recueil des indicateurs sociaux et économiques au niveau des communes et wilayas du pays, sera transmise aux responsables locaux avant la fin de l'année.

« Il est attendu la production d'une série d'indicateurs sociaux et économiques qui seront limités, dans la phase actuelle, à l'évaluation des potentialités locales d'une part, et au suivi des indicateurs de cohésion sociale, d'autre part ». « Il s'agit de la 1^{ère} étape dans le cadre de la mise en place d'un système communal d'information statistique qui lui-même est un module qui sera intégré de manière cohérente dans le système statistique national ».

Parallèlement, il a annoncé la relance des activités du Conseil National de la Statistique qui *« est une entité de concertation et de coordination par excellence susceptible d'apporter une valeur ajoutée très importante ».*

(APS)

**Change
Dinar/Euro
Dinar/Dollar**

Les cotations hebdomadaires de la monnaie nationale communiquées le 06 décembre par la Banque d'Algérie lèvent le voile sur un repli historique du dinar face à l'euro. Ainsi, le dinar a marqué une chute hebdomadaire importante en passant de 160,07 DZD à 164,74 DZD.

Le dinar pâtit de la fluctuation des cours des principales monnaies d'échange mais aussi de la tendance à la baisse des fondamentaux de l'économie nationale. Cette dépréciation ne fait que confirmer le mouvement baissier entamé depuis le début de l'année en cours, simultanément à la chute des cours pétroliers mondiaux.

En l'absence de réformes structurelles et d'ajustement budgétaires, *« la dépréciation du taux de change pourrait apporter une nouvelle bouffée d'oxygène »*, estiment les experts de la Banque mondiale, alors que le Fonds Monétaire International (FMI) note, dans sa dernière note sur l'évolution des perspectives économiques de l'Algérie qu'une *« dépréciation progressive du taux de change, accompagnée de mesures visant à éliminer le marché des changes parallèle, favoriserait les mesures d'ajustement ».*

Sur le marché parallèle des devises, qui semble avoir la peau dure malgré les effets néfastes de la fermeture des frontières aériennes, la monnaie s'est affaiblie jusqu'à des niveaux de 207 DZD/EUR et 173 DZD/USD.

Pour rappel : Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021, il est prévu une cotation annuelle moyenne du dollar à 142,20 DZD en 2021 (contre 128 actuellement), à 149,31 DZD en 2022 et à 156,78 DZD en 2023.

(TSA ALGERIE - LIBERTE)

**Gouvernement
Réunions
Projets de décret
Finances**

Lors des réunions du Gouvernement présidées par le Premier ministre et qui se sont tenues les 02 et 09 02 décembre, plusieurs projets de décret ont été présentés.

Le ministre des Finances a présenté trois projets de décret relatifs : **1)** à la création d'un comité national d'évaluation des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et du financement de la prolifération des armes de destruction massive. Ceci dans le cadre du renforcement du dispositif national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et afin de s'inscrire dans les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI). **2)** aux modalités d'établissement de l'état des effectifs accompagnants le projet de loi de finances de l'année et **3)** aux conditions de rétablissement de crédits.

Par ailleurs, le Premier ministre a donné des instructions pour la finalisation de l'autoroute Est-Ouest et la mise en service de ses stations de péages avant la fin 2021.

(EL MOUDJAHID)

<p>DGI ISF Délai de souscription</p>	<p>La Direction Générale des Impôts (DGI) a annoncé la prorogation du délai de la souscription de la déclaration de l'Impôt Sur la Fortune (ISF) pour l'année 2020 à la fin de l'année en cours. Ainsi, la DGI « <i>porte à la connaissance des personnes dont la valeur du patrimoine, appréciée au 1^{er} janvier 2020, est supérieure ou égale à 100 MDZD (≈ 756 429,65 USD), qu'elles sont soumises à l'ISF, anciennement dénommé Impôt Sur le Patrimoine (ISP)</i> ».</p> <p>Pour l'appréciation du patrimoine servant au calcul de cet impôt, l'administration fiscale a fait savoir que les personnes concernées sont tenues de déclarer la valeur des biens immobiliers bâtis et non bâtis et des droits réels immobiliers.</p> <p style="text-align: right;">(APS - DGI)</p>
<p>Assurances CNA Prévisions</p>	<p>Selon, la Commission de supervision des assurances au ministère des Finances, le niveau de créances, pour toutes les sociétés d'assurances confondues, a atteint 48 Mds DZD (≈ 363,08 MUSD) au 31 décembre 2019. Ce niveau représente près de 33% des primes émises en 2019.</p> <p>Pour rappel : Les créances sont passées de 39,6 Mds DZD (≈ 299,54 MUSD) en 2016, à 44 Mds DZD (≈ 332,82 MUSD) en 2017 et 46,9 Mds DZD (≈ 354,76 MUSD) en 2018.</p> <p style="text-align: right;">(LIBERTE)</p>
<p>Banques publiques Ouverture du capital Bureaux à l'étranger</p>	<p>Selon le ministre des Finances, l'ouverture du capital de deux banques publiques aura lieu courant 2021 à travers la Bourse d'Alger dans le cadre des réformes gouvernementales du système financier national.</p> <p>Par ailleurs, le ministre a annoncé l'ouverture des bureaux de banques publiques algériennes à l'étranger dès le début de l'année prochaine. Les premiers bureaux seront ouverts en Europe puis en Afrique.</p> <p style="text-align: right;">(APS – ALGERIE 360)</p>
<p>Transport aérien international</p>	<p>Selon un communiqué du ministère des Transports, les vols commerciaux internationaux, de et vers l'Algérie, « <i>demeurent suspendus jusqu'à nouvel ordre</i> ». « <i>Ces dessertes concerneront seulement le rapatriement des citoyens bloqués à l'étranger, mais pas les vols commerciaux pour lesquels les hautes autorités n'ont pris aucune décision et demeurent ainsi suspendus jusqu'à nouvel ordre</i> ».</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p>Travaux publics Plan d'action</p>	<p>Un plan d'action concernant le secteur des travaux publics, a été détaillé par le ministre du secteur. Ledit plan s'articule autour de : 1) la réalisation et la livraison des projets en cours, 2) la poursuite des actions de modernisation, 3) la préservation des infrastructures existantes et 4) la concrétisation des projets destinés aux zones d'ombre.</p> <p>Il a par ailleurs rappelé les objectifs du gouvernement concernant l'extension du réseau routier et ferroviaire algérien. Ainsi, tous les ports algériens seront reliés à l'autoroute Est-Ouest et au réseau de chemin de fer, tandis que de nouveaux projets ferroviaires viseront à relier différents gisements miniers et permettront à l'Algérie d'être « <i>la porte d'entrée vers l'Afrique et une voie accessible vers la Méditerranée pour les pays africains voisins</i> ».</p> <p>Par ailleurs, le ministre a déclaré que le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont sollicité des entreprises algériennes afin de participer à la réalisation de projets d'infrastructures.</p> <p>Enfin, au sujet du port d'El Hamdania, il a déclaré qu'une agence chargée de la réalisation et du suivi du projet sera prochainement créée, et que son ministère était « <i>en contact permanent avec des partenaires chinois, et en phase de négociations pour finaliser les questions de financements de ce projet</i> ».</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>

<p>Promoteurs en difficulté Accompagnement</p>	<p>Selon un décret exécutif publié au Journal Officiel n° 70, le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie risques-crédits des jeunes promoteurs « <i>a pour mission d’assurer l’accompagnement et le suivi des jeunes promoteurs en difficulté de remboursement de leurs crédits bancaires après indemnisation des banques puis, il procède au recouvrement de ces créances bancaires restant dues auprès des jeunes promoteurs en difficulté après transfert des droits détenus par les banques du Fonds</i> ».</p> <p>Par ailleurs, le texte introduit une nouveauté en stipulant que « <i>les modalités de mise en œuvre de la garantie et du recouvrement des créances restant dues sont déterminées par le Conseil d’administration du fonds</i> ».</p> <p>Pour plus d’informations : https://www.joradp.dz/FTP/jo-arfr/2020/F2020070.pdf <i>(APS – JOURNAL OFFICIEL)</i></p>
<p>Construction automobile</p>	<p>Selon le ministère de l’Industrie, le traitement des dossiers relatifs à la construction automobile se déroule conformément au décret exécutif fixant les conditions et les modalités d’exercice de l’activité, apportant un démenti catégorique aux informations faisant état de prétendues modifications des dispositions de ce texte. <i>(APS)</i></p>
<p>Produits cosmétiques et d’hygiène Produits toxiques ou dangereux Domiciliation bancaire</p>	<p>L’Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) a adressé une note datée du 26 novembre 2020 aux banques et établissements financiers concernant la domiciliation bancaire des produits soumis à autorisation préalable à l’importation.</p> <p>Il est ainsi demandé aux banques de ne pas procéder à la domiciliation bancaire pour les opérateurs économiques qui ne disposent pas des autorisations préalables à l’importation délivrées par les services du ministère du Commerce relatives aux produits cosmétiques et d’hygiène corporelle régis par le décret exécutif n° 10-114 et les produits toxiques régis par le décret exécutif n° 97-254.</p>
<p>Médicaments Pénurie SNAPO ADPHA ANM</p>	<p>Le Vice-président du Syndicat National Algérien des Pharmaciens d’Officine (SNAPO) a affirmé : « <i>nous avons dressé une liste composée de 302 médicaments manquants sur les étagères des pharmaciens du pays. Pis, une bonne partie de ces molécules est de fabrication locale</i> ».</p> <p>L’Association des Distributeurs de Produits Pharmaceutiques (ADPHA), selon laquelle « <i>le nombre exact de médicaments manquants ne dépasse pas 100 produits</i> », a démenti l’existence d’une pénurie de 300 médicaments en Algérie. Elle explique cette rareté par la forte propagation de la pandémie qui a engendré une augmentation significative de la demande de certains produits ainsi que les perturbations dans l’approvisionnement du marché mondial des matières premières et dans les moyens de transport.</p> <p>Selon le Directeur Général de l’Agence Nationale du Médicament (ANM), les chiffres faisant état d’un manque de 300 médicaments ne sont pas basés sur des études fiables. « <i>Si le nombre avancé par le ministère ne dépasse pas 100, il faut reconnaître que le marché est sous tension et la rupture est une réalité</i> ». Il affirme par ailleurs que la disponibilité des médicaments en rupture d’approvisionnement au niveau du marché algérien connaîtra une « <i>nette amélioration</i> » à la fin du mois de janvier 2021. <i>(EL MOUDJAHID - HORIZONS)</i></p>
<p>Industrie pharmaceutique</p>	<p>En attente d’enregistrement depuis trois ans, 320 molécules destinées à la production nationale ont été validées par l’Agence Nationale des Produits pharmaceutiques (ANPP) suite à la levée des contraintes administratives par le ministre de l’Industrie pharmaceutique.</p>

Cette levée a été permise par « la parution au Journal Officiel des décrets exécutifs fixant les prérogatives et attributions du ministère de l'Industrie pharmaceutique ainsi que trois autres décrets instaurant le cadre réglementaire des activités de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques (ANPP) [...] ».

Selon un communiqué dudit ministère, ce déblocage permettra « sans doute l'accroissement de la part de la production nationale, qui devrait passer de 50 à 60% en valeur du marché national en 2021 ».

Il est de plus indiqué que « plus de 400 autres produits pharmaceutiques devraient être enregistrés et mis sur le marché en 2021, permettant de hisser la production nationale à 70% de parts de marché, conformément au plan d'action du gouvernement en application du programme du président de la République ».

(APS)

En prévision de la validation du lancement du test antigénique pour le diagnostic de la Covid-19 dans les laboratoires privés et publics, une série d'instructions et de recommandations sont en cours de préparation au niveau du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière.

Les laboratoires d'analyses médicales qui souhaitent effectuer des tests antigéniques de diagnostic de la Covid-19 doivent soumettre une demande d'autorisation à l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA).

De plus, en vertu des recommandations internationales et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ces tests ne peuvent être réalisés que sur prescription médicale, par des professionnels de la santé et dans des délais précis (moins de quatre jours suivant l'apparition des symptômes).

Par ailleurs, selon un communiqué de la Primature, le Gouvernement a décidé d'octroyer des aides financières aux citoyens pour les examens de scanner et des tests PCR et antigéniques pour diagnostiquer les contaminations au Coronavirus. « L'objectif recherché par les pouvoirs publics est d'aider les citoyens dans les frais engagés pour les examens [...] ». Ces aides, entrant vigueur le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de six mois renouvelables, sont :

- 5 000 DZD (≈ 37,82 USD) pour l'examen de scanner thoracique Covid-19 ;
- 3 500 DZD (≈ 26,47 USD) pour le test RT-PCR-Covid-19 ;
- 1 500 DZD (≈ 11,34 USD) pour le test rapide antigénique Covid-19.

Enfin, en vertu d'un accord signé entre le ministère de la Santé, l'Association des Radiologues Privés et des représentants de onze laboratoires médicaux du pays, les prix des scanners et des analyses médicales de dépistage du Coronavirus ont été plafonnés comme suit : 7 000 DZD (≈ 52,96 USD) pour le scanner, 8 800 DZD (≈ 66,56 USD) pour les analyses PCR, 3 600 DZD (≈ 27,23 USD) pour les analyses antigéniques et à 2 200 DZD (≈ 16,64 USD) les analyses sérologiques.

(EL WATAN – 24HDZ – LE QUOTIDIEN D'ORAN)

Selon le ministre des Ressources en eau, le potentiel national en ressources hydriques ne dépasse pas 23,2 milliards de mètres cubes (Mds m³) par an. « Ce volume insuffisant donne une moyenne de 540 m³ par an et par habitant alors que la moyenne mondiale fixée par les Nations Unies est de 1 000 m³ ».

Selon le classement de World Resources Institute, cette moyenne classe l'Algérie 29^{ème} pays au monde souffrant le plus du stress hydrique.

Par ailleurs, il affirmé que le taux de remplissage actuel des barrages au niveau national est de 39%. Il a de plus précisé que la production en eau de l'année hydrique 2019-2020 avait atteint 11,96 Mds m³. Sur ce volume global, 34% ont été destinés à l'alimentation en eau potable, 64% pour l'irrigation des terres agricoles et 2% au secteur de l'industrie.

(APS)

Covid-19
Aides financières
Scanner
Tests PCR et
antigénique
Autorisation

Ressources en eau

<p>Agroalimentaire Huile d'olive</p>	<p>Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a affirmé la nécessité de renforcer les exportations des produits agricoles notamment de l'huile d'olive, soulignant que la production d'olives a atteint 10 millions de quintaux (Mqx) durant la campagne 2019-2020, contre 8,6 Mqx durant la précédente campagne.</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p>Partenariat algéro-italien Sonatrach ENI</p>	<p>La compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach a signé, avec la compagnie italienne ENI, un accord renforçant leur partenariat dans le bassin de Berkine.</p> <p>Selon un communiqué de Sonatrach, cet accord « a pour objet l'élaboration d'une feuille de route fixant les démarches nécessaires en vue d'une éventuelle conclusion d'un ou de plusieurs contrats d'hydrocarbures dans le bassin de Berkine ».</p> <p>Pour rappel : En juillet 2020, un mémorandum d'entente a été signé entre les deux parties pour identifier les possibilités d'investir conjointement dans l'exploration et la production d'hydrocarbures en Algérie dans le cadre de la nouvelle loi sur les hydrocarbures. De plus, trois accords ont été signés portant commercialisation par Sonatrach, pour le compte des parties, du gaz sec issu des périmètres de Ourhoud II, Sif Fatima II et Zemlet El Arbi de 1,5 milliard de mètres cubes/an jusqu'en 2049.</p> <p style="text-align: right;">(APS – EL MOUDJAHID)</p>
<p>Entreprises publiques en difficulté</p>	<p>Le ministre de l'Industrie a confirmé la volonté de l'Etat de procéder à l'ouverture du capital des entreprises publiques en difficulté, nécessitant une recapitalisation cyclique, à travers la Bourse d'Alger. Cette option pourra affranchir l'Etat des opérations de recapitalisation permanente qu'il assure à ces entreprises.</p> <p>Admettant que les opérations d'assainissement effectuées dans le passé n'ont pas porté leurs fruits, le ministre des Finances a affirmé : « il y'a eu effectivement des entreprises nationales qui ont bénéficié d'un fonds d'assainissement qui dépassait les milles milliards de dinars depuis une dizaine d'années, mais leur situation actuelle n'est pas reluisante ». « Mais dorénavant, il n'y aura pas de versement d'aide financière sans une révision préalable du mode de gouvernance des structures de ces entreprises qui doit être adapté aux besoins du marché algérien mais surtout à la qualité de la production qui va être destinée à l'exportation ». Ainsi, un cahier des charges « élaboré par le Trésor public ; et les banques et entreprises industrielles publiques », définissant les conditions d'accès au soutien financier de l'Etat sera bientôt mis en place.</p> <p style="text-align: right;">(LIBERTE - APS)</p>
<p>Entreprise algérienne Air Algérie</p>	<p>Selon le conseiller du PDG de la compagnie aérienne Air Algérie, la situation financière de l'entreprise est « difficile » le manque à gagner est estimé à 38-40 Mds DZD (≈ 287,44 – 302,57 MUSD) pour l'année 2020.</p> <p>Par ailleurs, il a mis en avant les efforts déployés pour améliorer la trésorerie de l'entreprise qui est passée de 20 Mds DZD (≈ 151,28 MUSD) en 2017 à 71 Mds DZD (≈ 537,06 MUSD) en 2020, permettant d'éviter un plan social.</p> <p>Enfin, « nous avons présenté un plan [...] pour renouveler la flotte dont certains avions auront 25 ans d'âge d'ici 4 à 5 ans ».</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>
<p>Entreprise algérienne GATMA</p>	<p>Selon le Directeur Générale du Groupe algérien de Transport Maritime GATMA, l'entreprise envisage acquérir six navires pour le transport des céréales afin d'accroître sa part en cette matière contrôlée par les sociétés étrangères.</p> <p>Pour rappel : Dans le cadre du renouvellement de sa flotte, GATMA a acquis, en 2014, dix navires dont un pour le transport de voyageurs.</p> <p>Pour information : GATMA détient 4 à 5% de parts de marché dans le domaine du transport de céréales et projette d'atteindre 25% de parts de marché à l'horizon 2025.</p> <p style="text-align: right;">(APS)</p>

Entreprise algérienne ENIEM

Selon une note de résolution du Conseil d'administration de l'Entreprise Nationale des Industries de l'Electroménager (ENIEM) de Tizi Ouzou, « l'entreprise se voit dans l'obligation d'opter pour un arrêt technique d'activité d'une durée d'un mois, à partir du 1^{er} décembre 2020 ».

Il est souligné que les raisons de cette décision sont liées à la persistance du blocage de la banque pour l'octroi des crédits nécessaires au financement des approvisionnements ; à la rupture des stocks de matières premières ainsi qu'à l'abrogation de la production de l'électroménager à partir des collections CKD.

Le ministre de l'Industrie a rappelé que le Gouvernement avait auparavant accordé une enveloppe financière de 1,2 Md DZD (≈ 9,07 MUSD) pour relancer ses activités, ce qui lui a permis effectivement d'assurer une continuité mais son rendement s'était de nouveau contracté les derniers mois, d'où le besoin de crédits bancaires.

(EL WATAN - APS)

Entreprises algériennes ENTMV SNTF Serport

Selon le Directeur général de l'Entreprise Nationale de Transport Maritime des Voyageurs (ENTMV), la société a accusé une perte de 9 Mds DZD (≈ 68,07 MUSD) depuis la suspension de ses dessertes le 17 mars dernier en raison de la pandémie.

Selon le Président Directeur Général (PDG) de la Société Nationale de Transport Ferroviaire (SNTF), l'entreprise a enregistré un déficit de 14 Mds DZD (≈ 105,90 MUSD) lors des neufs premiers mois de 2020, soulignant que la société continue d'assurer le transport de marchandises.

Selon le Président Directeur Général (PDG) du Groupe services portuaires Serport, le chiffre d'affaires de la société est passé de 62 Mds DZD (≈ 468,98 MUSD) en 2019 à 61 Mds DZD (≈ 461,42 MUSD) en 2020.

(APS - HORIZONS)

Covid-19 Bilan sanitaire de l'Algérie

Jour	Nombre de cas enregistrés en 24 heures	Nombre total de contaminations	Nombre total des décès
1 ^{er} décembre	953	84 152	2 447
02 décembre	932	85 084	2 464
03 décembre	843	85 927	2 480
04 décembre	803	86 730	2 492
05 décembre	772	87 502	2 501
06 décembre	750	88 252	2 516
07 décembre	573	88 825	2 527
08 décembre	591	89 416	2 539
09 décembre	598	90 014	2 554
10 décembre	565	90 579	2 564
11 décembre	542	91 121	2 575
12 décembre	517	91 638	2 584
13 décembre	464	92 102	2 596
14 décembre	495	92 597	2 609

Les montants en Dinar (DZD) ont été convertis en Dollar (USD) au taux officiel du 17.12.2020

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Economique Régional d'Alger (adresser les demandes à : darine.chenine@dgtresor.gouv.fr).

Le service Economique Régional d'Alger s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service Economique Régional d'Alger

Adresse : 25, chemin Abdelkader Gadouche – 16035 – Hydra

Rédigée par : Darine Chenine

Revue par : Thibault Le Ruyet